



**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA LIGUE REGIONALE DE GOLF DE PARIS ILE-DE-FRANCE
DU 19 MARS 2022**

Le 19 mars 2022 à 10h30, les associations sportives se sont réunies au Golf National et via vidéoconférence sur convocation régulière du Président, en assemblée générale ordinaire de l'association dénommée « Ligue Régionale de Golf de Paris Ile-de-France ».

Monsieur Jean-Claude PERCEROU, Président de la Gouvernance Provisoire, es-qualité préside la séance.

Monsieur/Madame *Philippe CENOUY* est désigné(e) comme secrétaire de séance par le Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

1. Présentation et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 novembre 2020
2. Présentation et approbation du rapport moral et sportif 2021
3. Présentation et approbation du rapport sur la situation financière et des comptes de l'exercice clos 2020/2021
4. Vote du budget de l'exercice 2022

Le bureau procède ensuite à la vérification de la feuille de présence ainsi qu'à la régularité des pouvoirs annexés. Après l'avoir certifiée exacte avec les autres membres du bureau, le Président déclare que *56* membres sont présents ou représentés sur les 289 répertoriés sur la feuille de présence réunissant *558* voix sur les 1369 répertoriées sur la feuille de présence.

Le Président informe ensuite les membres du Comité qu'ils peuvent consulter sur le site internet de la Ligue Paris Île-de-France les documents et renseignements nécessaires aux délibérations :

- Justificatifs de l'envoi des convocations
- Les comptes annuels de l'exercice 2020/2021
- Le rapport moral 2021 et le rapport sportif 2021
- Le rapport financier 2021 et le projet de budget 2022
- Le texte des résolutions proposées

Le Président ouvre ensuite la discussion au cours de laquelle il fournit tous renseignements et explications complémentaires à tout requérant. La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

1) Vote des résolutions :

Première résolution :

L'Assemblée Générale approuve le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 novembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est *approuvée à l'unanimité*.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et le rapport sportif 2021

Cette résolution, mise aux voix, est *approuvée à l'unanimité*.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier sur les comptes de l'exercice 2020/2021 approuve ce rapport et les dits comptes et donne quitus de leur gestion aux membres du Comité Directeur.

Cette résolution, mise aux voix, est *approuvée à l'unanimité*.

Quatrième résolution :

Après présentation du budget et des projets liés à l'exercice 2020/2021, l'Assemblée Générale approuve le budget 2022 tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est *approuvée à l'unanimité*.



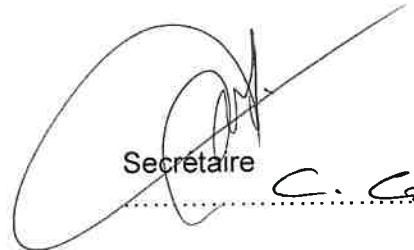
2) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à ... 12^h 30

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire, après lecture, pour valoir et faire valoir.



Le Président
J.C PERCEROU



Secrétaire C. CONQUY